» toutes les fois qu'ils sont employés dans la pré-
» sente loi ou dans toute loi relative à l'évaluation des marchandises importées, devront être interprêtés comme signifiant la valeur vénale actuelle ou le prix actuel de gros, comme ils sont ici définis.

» Ainsi qu'on le voit, ce changement a pour effet d'élever le droit sur toutes les marchandises sur lesquelles se perçoit un taux *ad valorem*.

» Si le *bill Mac Kinley* s'en était tenu là, il n'y aurait rien à dire, mais il contient, d'autre part, toute une série de dispositions, qui enlèvent aux importateurs toutes garanties de sécurité.

» Aux dernières nouvelles, l'auteur du bill, le major Mac Kinley, étant malade, nos derniers avis de Washington nous apprenant que le travail de la Commission des voies et moyens, chargée de son examen, n'a pu faire que peu de progrès. Il lui faudra attendre le retour du législateur souffrant.

» Les importateurs aux Etats-Unis vont donc avoir un répit. Mais il sera de courte durée, et il est urgent de mettre le temps à profit pour que les gouvernements étrangers usent de leur influence à Washington pour démontrer à celui des Etats-Unis les mouvements graves que pourrait amener l'adoption de mesures projetées pour les intérêts de leurs nationaux. Ils auront à faire ressortir au cabinet américain, que si le bill Mac Kinley était adopté dans son intégrité, les principales puissances européennes, dont le commerce serait affecté se verraient forcées, sous la pression de l'opinion publique, d'adopter des mesures correspondantes à l'égard des exportateurs européens.

» Il résulte, en effet, d'une entrevue d'un député d'une région du Nord, M. Maxime Lecomte, avec notre ministre des Affaires étrangères, que la France, l'Angleterre, l'Italie et la Suisse sont tombées d'accord pour adresser des représentations au gouvernement des Etats-Unis, et leurs réclamations, aussi diplomatiquement qu'elles puissent être rédigées, sont évidemment résumées dans la petite statistique suivante :

Valeurs en milliers de dollars

Pays de provenance	Importation 1886-87	Importation 1889-88	Exportation 1886-87	Exportation 1887-88
France	68.108	71.305	55.683	37.784
Grande-Bretagne	165.067	177.808	362.101	358.233
Allemagne	80.608	78.423	57.317	55.621
Italie	19.388	18.402	12.656	12.726
Suisse	13.518	13.711	50	24
Totaux	346.789	359.898	489.253	464.394

» Les agriculteurs et certains industriels pourraient bien s'apercevoir que l'apologue de l'astronome qui tombe dans un puits en regardant la lune, est toujours éternellement vrai, et qu'une étincelle suffisant à mettre le feu aux poudres, il est souverainement imprudent de provoquer la formation d'un zollverein européen, auquel les idées dominantes du moment ne sont que trop favorables, au moment précis où l'on vient d'échouer ici même dans la constitution d'une union panaméricaine ; et ils le feront, sans doute, sentir durement au parti actuellement au pouvoir qui se laissera, certainement, plus toucher par cette considération, que par toutes celles d'équité ou de bon sens que nous pourrions lui opposer,

» Le 8 septembre 1888, la Chambre des représentants à Washington votait un projet de loi, autorisant le président de l'Union à exercer des mesures de représailles contre le Canada. Elle ne pourrait donc s'étonner si les Parlements des pays, dont le commerce est menacé par l'application du bill Mac Kinley, en faisaient autant à leur égard, au cas où ce malencontreux projet de loi viendrait à être adopté, avec les dispositions abusives et attentatoires qui excitent si justement contre lui l'indignation de la communauté commerciale du vieux continent. »

L'AFFAIRE GOUFFÉ

New-York, 9 mars. — Suivant un télégramme daté de Mexico, quatre agents de police française cherchent Eyraud dans cette ville.

La police de Puebla a fait également des recherches.

Paris, 9 mars. — De nombreux témoins, appelés par M. Doppfer défilent chaque jour dans son cabinet, les uns confrontés avec Gabrielle, les autres n'ayant à fournir que des renseignements plus ou moins intéressants sur les antécédents d'Eyraud et de sa maitresse.

Quant à Gabrielle qui, chaque après-midi, est amenée du Dépôt à l'instruction, on dirait qu'elle commence à comprendre la gravité de sa situation ; elle n'est plus rieuse et c'est du ton le plus sérieux qu'elle répond aux questions qu'on lui pose, et parfois même, quand on lui parle, elle prend un temps pour réfuter ou accepter ce qu'on vient de dire.

Elle prend un intérêt tout particulier à savoir quel est le résultat de la mission des agents en Amérique :

« Eyraud est-il sur le point d'être arrêté ?
» A-t-il déjoué les recherches ? »

Tout cela la préoccupe.

Cet homme a exercé sur elle un tel empire, qu'elle semble craindre de se retrouver en sa présence, même sous l'égide de la justice.

Encore quelques jours, et si les agents Soudais et Houillier n'arrivent pas à capturer l'assassin, M. Dopffer cloturera son instruction et en remettra le volumineux dossier à la chambre des mises en accusation.

Gabrielle et Remy Launé s'assoiront seuls sur le banc des accusés.

NOUVELLES DU JOUR

La misère en Espagne

Madrid, 9 mars. — Quinze cents ouvriers sont allés, hier, demander du travail et du pain à la municipalité de Malaga.

La misère y est toujours très grande, des mesures sont prises pour éviter des conflits.

Banquet républicain à Barcelone

Barcelone, 9 mars. — Un banquet républicain a eu lieu hier à Barcelone. De nombreux toasts enthousiastes ont été portés à M. Zorilla; tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Nouvel incident aux îles Sous-le-Vent

Paris, 9 mars. — Le *Siècle* publie la lettre suivante de son correspondant de Tahiti :

« Nous avons, en ce moment, des difficultés avec les indigènes des îles Sous-le-Vent ; il y a eu quelques escarmouches ; on s'efforce de garder le secret. »

Le journal parisien s'efforce d'atténuer la portée de cette nouvelle. Il accuse son correspondant d'exagération :

« La vérité, dit-il, c'est que les indigènes de Huahine ont hissé, le 1er janvier, leur pavillon ancien en face du drapeau français.

» En l'absence du gouverneur de Tahiti, aucune mesure n'a encore été prise pour réprimer cet acte de rebellion. »

Réunion monarchiste à Ménilmontant

Paris, 9 mars. — Une réunion monarchiste importante a eu lieu hier soir à Ménilmontant, dans la salle de la rue des Pyrénées sous la présidence de M. Calla, ancien député de la Seine.

Après un éloquent discours de M. J. Ferré, une adresse au duc d'Orléans a été votée d'acclamation.

Nos députés à l'étroit

Paris, 9 mars. — Le *Rappel* annonce que le bureau de la Chambre, dans sa réunion d'hier, s'est occupé de l'insuffisance des locaux actuels du Palais-Bourbon et de l'installation défectueuse des députés dans la salle des séances.

Sur l'initiative de M. Floquet, il a décidé de saisir la Chambre de la question : il s'agirait de construire une nouvelle salle des séances soit dans les jardins du palais, soit dans la cour d'honneur.

Drumont et Boulanger

Paris, 9 mars. — Interviewé au sujet de sa campagne antisémitique, M. Drumont aurait dit à un rédacteur de l'*Autorité* :

« Quant au général Boulanger, ne nous en occupons plus : si nous réussissons, nous reviserons son procès qui a manifestement été conduit avec une révoltante partialité, et nous le nommerons gouverneur des Invalides. »

Réunion boulangiste à Toulouse

Toulouse, 9 mars. — Hier soir, a eu lieu, au Théâtre des Nouveautés, une réunion boulangiste.

MM. Deroulède, Laisant, Ernest Roche, députés, et M. de Susini y ont pris la parole.

A la sortie, des manifestations tumultueuses se sont produites.

Dans une bagarre le commissaire de police a reçu des coups de canne.

Quelques arrestations ont été opérées.

L'espion Niemeyer

Briey, 9 mars. — Niemeyer a fait des aveux complets, d'où il résulte qu'il fait partie d'une organisation occulte et que, personnellement, sa mission consistait à se maintenir en relation avec un certain nombre de personnes habitant les localités de Spincourt, Dun et Monthois d'une part, et Thiaucourt, Saint-Mihiel, Givry et Châlons d'autre part.

Il a avoué que tous les officiers de l'armée allemande renvoyés, comme lui, pour dettes des cadres de l'armée, étaient employés dans le service de l'espionnage et qu'un grand nombre de ses camarades étaient chargés de missions identiques à la sienne.

La conférence de Berlin

Berlin, 9 mars. — Les séances de la conférence ouvrière auront lieu dans la salle du Congrès, au palais du chancelier.

Il n'y aura aucun vote au sujet des décisions prises, mais les protocoles mentionneront les opinions des délégués.

L'empereur s'efforcera de rendre le séjour de Berlin agréable aux délégués, et la cour et la municipalité donneront alternativement des fêtes pendant la durée de la conférence.

La crise en Hongrie

On télégraphie de Buda-Pesth que la crise ministérielle continue à préoccuper l'opinion publique, mais que les choses pourraient bien s'arranger. Le parti libéral semble revenir sur ses sentiments à l'égard de M. Tisza, car il se rend compte du dommage que sa retraite entrainerait pour le parti ; bref, il y a un revirement sensible dans les dispositions de la majorité gouvernementale.

NOUVELLES MILITAIRES

L'appel des dispensés en 1890. — On sait que les hommes à la disposition des classes de 1886 et de 1887 (dispensés de l'article 17 seulement) sont convoqués, en 1890, pour accomplir une période d'exercices de sept semaines : ceux de la classe de 1886, du 1er octobre au 18 novembre inclus, et ceux de la classe de 1887, du 8 avril au 26 mai inclus.

Consulté sur le point de savoir comment, à cet égard, doivent être traités les hommes de cette catégorie qui ont été ajournés par les conseils de revision et qui, par suite, n'ont accompli qu'en 1889 leur première période d'exercices (de deux mois) le ministre a arrêté les mesures suivantes :

1° Les hommes à la disposition de la classe 1886 (dispensés, article 17), ajournés pour la première fois, en 1888, par les conseils de revision et reconnus aptes au service en 1888, qui, par suite d'omission, n'ont pas été convoqués en novembre et décembre de cette dernière année, et ne l'ont été que du 1er mars au 30 avril 1889, seront appelés du 1er octobre au 18 novembre 1890 inclus, en même temps que les autres dispensés de l'article 17 de la classe de 1886.

2° Ceux de cette même catégorie d'hommes et de cette même classe qui ont été ajournés pour la deuxième fois, en 1888, par les conseils de revision, puis reconnus bons pour le service en 1889 et qui ont été appelés du 4 novembre au 21 décembre derniers, pour accomplir leur première période d'instruction (de deux mois), seront ajournés jusqu'aux mois de mars et d'avril 1891.

3° Les hommes à la disposition de la classe de 1887 (art. 17) ajournés une première fois en 1888 par les conseils de revision et reconnus aptes au service en 1889, qui ont aussi accompli leur première période d'instruction (de deux mois) en novembre et décembre de cette dernière année, seront également ajournés jusqu'aux mois de mars et d'avril 1891.

Un intervalle d'une année au moins, s'écoulera ainsi entre deux convocations successives.

Des dispositions analogues seront prises à l'égard des hommes visés ci-dessus appartenant à des armes dont l'appel est échelonné et de ceux auxquels des ajournements ont été accordés par l'autorité militaire, sur leur demande et pour des raisons de convenance personnelle. Les uns et les autres seront convoqués de telle sorte que l'appel pour sept semaines suive d'une année entière au moins la fin de la première période d'instruction de deux mois.

MM. les commandants des corps d'armée fixeront pour ces convocations, l'époque qu'ils jugeront la plus convenable.

Les permissions de Pâques. — A l'occasion des fêtes de Pâques, les ministres de la guerre et de la marine ont décidé que les permissions à accorder à la troupe seront valables du 2 au 11 avril pour les militaires des cultes catholique et protestant ou n'appartenant à aucun culte reconnu, et du 4 au 13 pour les militaires du culte israélite.

Les élèves de Saint-Cyr jouiront du congé habituel des fêtes de Pâques ; il ne sera pas tenu compte de la suspension des cours nécessitée cet hiver par l'épidémie de grippe.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nous sortons de l'hôtel de ville, enchanté d'avoir pu assister à l'exercice musical, organisé par notre école nationale de musique.

Il est incontestable que les élèves ont fait de très grands progrès depuis quelque temps, et cela malgré les deuils successifs, qui ont attristé notre ville, en lui enlevant Victor Delannoy et Clémen Broutin.

Le digne successeur de ces musiciens d'élite, Julien Koszul n'a rien négligé pour continuer et développer l'œuvre délicate, qui lui a été confiée. Nous en avons eu une nouvelle preuve aujourd'hui, en écoutant avec le plus sympathique intérêt Mlle Vannecke, M. Henri Desbonnet, excellents élèves de la classe de chant, Mlle Wante, pianiste, MM. Leuntgens et Desprets, violonistes qui tous, chacun pour son instrument particulier, font le plus grand honneur à leurs professeurs.

Nous espérons applaudir de nouveau ces jeunes élèves à la fin de l'année scolaire; la voie est toute tracée devant eux, ils y sont entrés par la bonne porte et le succès les attend à la fin, s'ils ont de l'assiduité et de la persévérance.

Il est juste que nous nous étendions un peu plus sur l'exécution des morceaux d'ensemble. Chaque année, le niveau artistique de l'orchestre s'élève d'une façon très appréciable. Nous en trouvons la preuve dans les morceaux exécutés, qui cette fois, sont choisis, à part le joli *Rigaudon* de Rameau, toujours exquis et frais sous ses rides aimables, parmi les œuvres saillantes de notre jeune école française.

Quelle grâce, quel charme trouvons-nous dans cette *gavotte* si spirituellement rythmée, et dans cette poétique *romance* de Saint-Saëns ! L'illustre maître sait allier le tour classique des anciens à toutes les ressources des développements, des timbres et des sonorités modernes.

Le *Carnaval* de Guiraud, extrait de son remarquable opéra *Piccolino*, produit toujours beaucoup d'effet. Nous avons remarqué la phrase initiale des contre-basses admirablement développée dans la suite ; puis, les différents tableaux de la mascarade romaine défilent devant nos yeux, tantôt bruyants et tumultueux, tantôt délicats, légers et subtils, comme une farce italienne du seizième siècle. Voilà de vraie musique pittoresque ; on vit, on respire réellement au milieu de ce carnaval romain autrefois unique au monde.

Pour terminer, donnons un juste tribut d'admiration et de louanges au *divertissement* et au *chœur des prêtresses de Velléda*. L'œuvre de Charles Lenepveu, toujours intéressante par l'élégance du style, les recherches des combinaisons harmoniques, atteint souvent les régions les plus élevées de l'art lyrique. Les fragments exécutés par la section symphonique de l'école sont vraiment remarquables, et ont obtenu le plus grand succès.

Nous avons eu l'honneur d'avoir deux fois M. Lenepveu, à Roubaix, comme inspecteur des beaux-arts, et nous avons pu constater avec quelle intelligence, quel tact, et quel amour de son art, l'éminent compositeur s'acquittait de sa mission artistique.

L'exercice musical de l'Ecole nationale avait réuni un grand nombre d'auditeurs, parents et amis des élèves. Cette assistance sympathique a pu constater comme nous, que l'Ecole est en excellente voie, grâce au talent et à la science de son directeur, Julien Koszul et au zèle éclairé de ses dignes collaborateurs.

RÉMY.

M. Charles Buet, l'heureux et estimé auteur du *Prêtre*, joué à Roubaix avec tant de succès, est depuis quelques jours dans notre ville, où il est venu surveiller les répétitions de sa grande pièce, *Pierre de Roubaix*, dont la première représentation aura lieu jeudi 13 mars.

L'auteur et le directeur auraient voulu éviter une *première*, en cette saison, et au temps où nous sommes, mais des circonstances particulières obligent l'un et l'autre à passer outre leurs convenances personnelles, et nous, qui savons l'exacte situation, nous ne pouvons qu'accepter leur résolution et recommander une pièce, essentiellement honnête, morale, et qui sera un régal pour notre population.

Par décret en date du 1er février 1890, M. César Piat licencié en droit, ancien receveur principal clerc de notaire de M. Duthoit, a été nommé notaire à la résidence d'Estaire, en remplacement de M. Emile Hennion démissionnaire en sa faveur.

M. César Piat, a prêté serment à l'audience du 1er mars, devant le tribunal civil d'Hazebrouck.

Le R. P. Doyotte à St-Martin. — *Dieu, sa nature*, tel est le sujet traité hier soir par le savant prédicateur.

Après les questions qui regardent l'homme, une seconde série est immédiatement devant nous : Dieu, le devoir religieux, la nature de ce devoir.

On ne nie pas Dieu, Voltaire lui-même n'a pas pu le nier ; toutes les nations ont cru à son existence. Et cependant il n'y a pas de question qui ait plus agité l'homme : la question religieuse est au fond de toutes les questions du jour; Dieu, quelle place convient-il de lui faire dans les choses humaines, tel est le problème.

En présence de Dieu, il s'est manifesté dans l'homme en dehors de la révélation, deux passions farouches, la peur et la haine.

La peur de Dieu, c'est le grand ennemi qui dans tous les temps, tient les hommes éloignés de Dieu.

Depuis sa sortie de l'Eden, l'homme n'a jamais perdu le souvenir de Dieu ; ce souvenir importun lui rappelait son bonheur passé, l'innocence perdue, la colère divine.

C'est en tremblant qu'il redisait l'histoire de son premier malheur.

Ainsi la peur se développait avec sa race.

La peur de Dieu nous fait assister, aux tristes spectacles des mœurs du paganisme. Cette peur rendait le culte cruel, violent, sanguinaire.

Le juif lui même, au seul nom de Dieu, frémissait de crainte et se voilait la face de peur de voir Dieu et de mourir.

Nous avons hérité de cette peur des siècles anciens : notre siècle, éclos parmi les doctrines du déisme, nourri des froides pensées du rationalisme en plein christianisme, a peur de Dieu.

Il n'y a pas un seul athée sérieux, convaincu, et cependant notre société est pleine d'athées pratiques, qui ne veulent plus entendre parler de Dieu.

Ainsi les rois l'ont chassé, la loi l'exclut de ses délibérations, on le tient à la porte de toutes nos institutions ; la société n'en veut plus, la famille ne l'a plus à son foyer... Et voilà que sans lui nous mourons, et nous périssons par la peur de Dieu.

La haine de Dieu, née de l'ingratitude des hommes, a été la cause des plus graves aberrations. Dès le premier jour, elle a fait tout un peuple de déicides, puis elle a armé les Césars et la politique, et fait des millions de martyrs.

Ces temps de violence ont disparu, mais la haine de Dieu n'a pas abandonné le cœur des impies. Dernièrement encore, n'avons-nous pas entendu comme un écho de cette haine, cette protestation sacrilège et blasphématoire : *Dieu, c'est le mal, il faut lui faire la guerre!*

Ainsi d'après la Franc-maçonnerie, le mal de la société, c'est Dieu, c'est la religion; ce qui s'oppose à la civilisation, au progrès, c'est l'Eglise ; l'obstacle, c'est le prêtre, » le mot a été dit et avec ce mot, comme en 93 et 71, on pourrait ameuter encore tout un peuple contre Dieu et son Eglise.

Il est temps, dit le P. Doyotte, de dissiper ces haines farouches et ces vaines terreurs ; que Dieu se lève et que ses ennemis s'enfuient !

L'orateur développe ensuite sa thèse théologique pour nous prouver l'existence de Dieu.

Tout nous révèle l'existence de Dieu : la nécessité d'une première cause, l'ordre admirable qui règne dans toutes les parties de l'univers, les sentiments intimes que nous éprouvons, le témoignage unanime de tous les peuples.

En terminant le P. Doyotte explique le mystère adorable de la Sainte-Trinité, qui est le fondement de tous les autres mystères de la foi chrétienne; mystère inaccessible à la raison humaine. Dieu seul a pu nous en donner la connaissance.

Imposons silence à notre orgueilleuse raison; croyons humblement cet auguste mystère qui nous est si clairement enseigné par la Sainte Ecriture et remercions Dieu de nous avoir élevé dans sa bonté à d'aussi sublimes connaissances.

H. D.

Dimanche prochain, 16 mars, une messe demandée par la société de secours mutuels Saint-Joseph, sera dite, à huit heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de M. Henri Bayart.

On annonce la mort de M. Charles Rigodit, ancien lieutenant de vaisseau et ancien percepteur à Roubaix, décédé à Lille.

Un incendie, rue de Flandre. — Lundi, vers dix heures et demie du matin, un incendie s'est déclaré au premier étage de la maison occupée par M. A. Fourneau, cabaretier et couvreur, rue de Flandre.

Le feu qui a été communiqué par le mauvais état de la cheminée, a pris naissance dans une armoire contigüe au foyer et s'est rapidement propagé dans la chambre. Les meubles, le linge, les effets, tout a été consumé en quelques minutes.

Les flammes, qui sortaient par les fenêtres, s'élevaient à une grande hauteur.

L'incendie, qui menaçait de prendre des proportions inquiétantes, a été circonscrit par les voisins, qui ont immédiatement, sous la direction de M. Martin, commissaire de police du 4me arrondissement, établi deux chaines, une dans la rue, et l'autre derrière la maison.

L'alarme a été donnée par un marchand de journaux, qui s'est empressé d'aller prévenir la police.

On faisait, avec beaucoup de raison d'ailleurs, remarquer dans la foule, qu'il est pour le moins étrange, que le poste de police de la rue St-Joseph ne soit pas, comme les autres commissariats, relié au poste central par un service téléphonique.

C'est ce qui explique que les pompes à vapeur, qui ont été mises en route sitôt l'arrivée d'un exprès, ne sont arrivées sur les lieux du sinitre que trois quarts d'heure après que le feu s'était déclaré.

Les dégâts s'élèvent à environ trois mille francs, couverts par une assurance à la Compagnie l'*Abeille*.

L'exposition colombophile, au café « Pandore. — Dimanche, à six heures du soir, a eu lieu au café *Pandore*, dans la salle de concerts du *Choral Nadaud*, la proclamation des lauréats et la distribution des médailles décernées par le jury aux exposants. La salle était bondée, elle n'a pas désempli durant toute la journée, il n'y a pas eu, de midi à six heures, moins de quinze cents visiteurs.

Avant de proclamer les récompenses, M. Weerts, président de la *Fédération colombophile roubaisienne*, commissaire de la société des constateurs de Roubaix-Tourcoing a, dans une allocution patriotique, et souvent interrompue par les applaudissements, remercié les étrangers qui ont pris part à la fête ; il a, en quelques mots, exposé les motifs qui ont amené la société à faire cette exposition et a annoncé que le montant des entrées servirait à donner un plus grand développement à l'élevage des pigeons et au matériel colombophile. « De cette façon, a dit M. Weerts, en terminant, nous contribuerons à apporter notre » quote-part à la défense de la patrie, en lui pré- » parant pour l'avenir, des messagers nombreux » et fidèles... »

La distribution des diplômes et des prix en espèces est fixée à mardi prochain.

Nous avons donné hier comme faisant partie du jury, les noms des membres organisateurs de la fête. Le jury se composait comme suit : MM. Hanseune, de Verviers; Léopold Lamothe, de Mouseron; Léon Lefebvre, de Tourcoing.

L'exposition colombophile a obtenu un succès complet et les organisateurs de cette fête peuvent être satisfaits des magnifiques résultats obtenus.

Les succès roubaisiens. — L'*Impartial* de Valenciennes, publie l'article suivant, sur M. Minssart, qui était allé chanter à un concert donné par la *Société des concerts populaires*, de cette ville :

« M. Minssart, professeur de chant à Roubaix, a chanté avec beaucoup de chaleur et d'une voix au timbre pur, à l'irréprochable justesse, un air de *Tabarin* de Pessard. Il a détaillé avec beaucoup d'art et de charme le vieil air de Martini, *Plaisir d'amour*, et a enlevé avec vigueur l'*Ave Stella* de Faure, dont il a dû bisser le dernier couplet. C'est à très juste titre qu'on lui a fait une ovation à la fin de ce dernier morceau et que l'on a chaleureusement applaudi les deux autres.

» M. Minssart a une excellente méthode et détaille dans la perfection.

» Voilà un artiste dont la ville de Roubaix peut être fière. »

Un concours de chiens ratiers très-réussi a eu lieu dimanche dans la salle de M. Delmotte, rue du Fontenoy. 156 fr. de prix ont été chaudement disputés. Voici le résultat du concours :

1re Catégorie. — Chiens pesant de 1 à 8 kilos : 1er prix, 25 fr., *Trina*, à M. Covoet, de Tournai, (4 rats) en 12 secondes 1/2 ; 2e prix, 15 fr., *Pippo*, à M. Clovis Dewinter, de Tournai, en 15 secondes ; 3e prix, 10 fr., *Miss*, à M. A. Bourgois, de Tournai, en 15 secondes 1/2 ; 4e prix, 5 fr., *Capreau*, à M. Willem, de Wattrelos, en 16 secondes.

2e Catégorie. — Chiens pesant de 8 à 13 k. : 1er prix. 25 fr. *Boulanger* à M. Philippart, de Tournai, 4 rats en 13 secondes; 2e, 15 fr. *Fairy* à M. César Dessauvage de Tourcoing en 13 secondes; 3e 10 fr. *Boulo*, à M. Camille Franck de Lille, en 15 secondes 4e (ex æquo) entre *Bismarck*, de M. Remy de Lille et *Typ*, de M. Dessauvage, de Tourcoing, en 16 secondes 1/2. Barrage, *Boulanger*, 10 secondes 1/4; *Fairz*, 37 secondes.

3e Catégorie. — Chiens pesant plus de 13 kilos (4 rats) ; 1er prix, 25 fr., *Piston*, à M. Farez, de Lille, en 9 secondes 1/2; 2e, 15 fr., *Spott*, à M. Callens, de Tourcoing, en 14 secondes; 3e, 10 fr., *Fox*, à M. Etienne, de Roubaix, en 14 secondes; 4e, 5 fr., *Black*, à M. Lefebvre, de Roubaix, 14 secondes 1/2. Barrage : *Spott*, 13 secondes 1/2; *Fox*, 16 secondes 1/2.

A l'issue du concours, a eu lieu un match supplémentaire de dix rats en deux séries de cinq, entre *Typ* à M. Dessauvage de Tourcoing et *Boulanger* à M. Phillippart de Tournai. C'est *Typ*, le vainqueur d'un 1/4 de seconde.

L'affaire Jeanssens. — L'enquête ouverte sur la provenance du mystérieux paquet adressé à MM. Motte se poursuit avec activité, mais elle n'a, jusqu'ici, abouti à aucun résultat sérieux.

Une nouvelle disparition vient de jeter l'émoi dans une honnête famille ouvrière de la rue Ste-Elisabeth.

Une fillette de douze ans, Marie François a disparu du domicile de ses parents depuis vendredi à sept heures du matin,

Cette enfant allait, chaque jour, chercher, rue du Moulin Brulé, des « escarbilles » et des débris de charbon.

Vendredi matin, elle était partie, accompagnée d'une femme du quartier, quand, vers huit heures et demie, elle a quitté sa besogne, sans qu'il fut possible à sa compagne de savoir quelle direction elle avait prise.

L'enfant était vêtue d'une robe en mérinos noir; elle portait sur ses épaules, une pelerine de même couleur avec franches.

La fillette était nu-tête et chaussée de sabots.

Le père de Marie François est ouvrier meunier chez M. Demarcq, rue du Moulin brûlé.

Une importante capture. — Aurait-on enfin, mis la main sur la bande de voleurs, qui, depuis quelques semaines, a fait tant parler d'elle !

Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Denis, sous-inspecteur de police, accompagné de l'agent Debuie, faisait une ronde, lorsqu'arrivé à l'angle de la rue Neuve et de la rue de l'Union, il vit venir vers trois heures du matin, trois individus marchant à pas de loup et dont deux avaient les semelles recouvertes de toile.

M. Denis, reconnut les trois rodeurs pour de dangereux repris de justice, ayant subi de nombreuses condamnations pour vols.

Parmi eux, se trouvait un nommé César Barin, sorti de prison depuis quinze jours, après le vol commis chez M. Pruvost, rue de Lannoy.

Les deux autres, Louis Delplanque et Emile Grigny étaient des fraudeurs de profession, ayant un passé peu recommandable.

M. Denis, aidé de l'agent Delrue, garrotta les trois drôles et les conduisit au poste central.

Là, les ayant fouillés, il les trouva porteurs d'un passe-partout et de deux clefs servant de passe-partout.

Cette découverte ne pouvait laisser aucun doute sur les intentions des promeneurs nocturnes.

Interrogés, ils répondirent qu'ils se rendaient à Croix pour y vendre des allumettes belges.

Une perquisition a dû être opérée dans la journée de dimanche au domicile des trois individus et tout fait supposer qu'elle aura d'heureux résultats.

Un accident rue du Nouveau-Monde. — Un accident s'est produit samedi dans une fabrique du quartier du Nouveau-Monde.

Un ouvrier mécanicien, Louis Alavoine, employé depuis fort longtemps dans la maison, a eu le pouce de la main droite enlevé et les deux phalanges de l'index, fortement endommagées, en procédant au nettoyage d'une machine.

Le pauvre mécanicien, après avoir reçu les premiers soins d'un médecin, a été reconduit à son domicile.

Un accident boulevard Gambetta. — Un ouvrier apprêteur, Louis Lecocq, s'amusait dimanche matin avec un de ses camarades, et le pourchassait en riant.

Il fit malheureusement un faux pas, et tomba si violemment sur le trottoir qu'il se fit plusieurs contusions à la tête.

Le pauvre jeune homme souffrait tellement, qu'il poussait des cris desespérés, et qu'il fallut le transporter à son domicile, rue des Longues-Haies.

Une arrestation. — Samedi dans le courant de l'après-midi, la police a arrêté au café du *Lapin blanc* grand'place le nommé Abel P... contre lequel une plainte en abus de confiance avait été déposée.

Cet individu a été conduit à Lille dimanche matin.

Samedi soir, un garçon boulanger s'était rendu au cabaret de M. B..., pour y recevoir une certaine somme au nom de son patron, le cabaretier et sa femme reçurent l'ouvrier à coups de pied et à coups de poing.

Le malheureux se défendit comme il put; des agents furent attirés par le bruit.

Le boulanger leur expliqua de quelle façon il avait été reçu par le cabaretier. B... ne laissa pas continuer son interlocuteur et, s'adressant brusquement à la police : « Vous n'avez pas le droit, s'écria-t-il, » de venir faire un procès chez moi... Je me f... de » vous et si vous ne vous en allez pas, je vais vous » casser la figure... »

Les agents invitèrent B... au calme. Mais, au même moment, il en empoigna un à la gorge, et lui donna un formidable soufflet.

Comme c'était son devoir, l'agent s'empara du cabaretier pour le conduire au dépôt, mais la femme lui lança des coups de poing.

Au même instant, entraient deux agents de la sûreté, qui prêtèrent main-forte à leur camarade et menèrent B... au poste du 3e arrondissement.

On croyait que l'affaire en resterait là, quand tout à coup la porte du poste s'ouvrit brusquement, et la femme B... apparut furieuse sur le seuil.

« Je viens chercher mon mari, dit-elle... Je veu » qu'il sorte avec moi... sans quoi vous entendrez » parler de moi. »

Le chef de poste pria la cabaretière de modérer ses paroles. Mais cette dernière ne voulut rien entendre et apostropha les agents de la façon la plus grossière.

Les agents mirent cette femme dehors. Mais celle-ci, se retournant sur un agent, qui la tenait par le bras, lui administra deux vigoureux soufflets.

La femme D..., a été arrêtée aussitôt et écrouée au dépôt.

Croix. — La société *Les Trompettes*, exclusivement composée d'ouvriers de cette commune, a fait dimanche une marche sur Wasquehal et Flers. Quoique de formation récente, cette société, qui compte environ 30 exécutants, est parfaitement organisée et exécute, avec beaucoup d'ensemble les morceaux de son répertoire.

Leers. — *Un suicide.* — Dans un accès de fièvre chaude, un habitant de Leers, d'environ trente ans, s'est pendu par sa ceinture au pied de son lit. Le docteur Tarbelin n'a pu que constater le décès.

Nouvelle encre électrique à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. — Huitième de bouteille, 0 fr. 90 ; quart de bouteille, 1 fr. 75; demi-litre, 3 fr.; litre, 5 fr. — Librairie du *Journal de Roubaix*. 21710–43733

Etude des MALADIES DE L'ENFANCE. — Ce livre est appelé à rendre de grands services aux familles. A la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses, il s'occupe d'un sujet très intéressant. Quoi de plus intéressant, en effet, que la santé de l'enfant ?

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : 75 centimes. Franco par la poste, 1 franc. 21575–43567

Le cognac Richard est le meilleur et le plus recherché. Prix du litre : 3 fr. 50. Dépôt unique à Roubaix : Mme A. Messiaen, 75, rue de l'Ommelet.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

AVIS AUX INDUSTRIELS

ET AUX NÉGOCIANTS

On vient de mettre en vente aux bureaux du *Journal de Roubaix* et du *Bulletin des Laines* un tableau dans lequel ont été réunies des statistiques très intéressantes pour le commerce et l'industrie de la laine.

Ce tableau se complète par des graphiques présentant les fluctuations des cours, non seulement de la laine brute et du peigné Buenos-Ayres, mais aussi de la blousse.

Cette dernière partie embrasse une période de quatorze années et a été dressée sur les indications de l'un de nos meilleurs courtiers. C'est un travail unique et très utile à consulter.

PRIX DU TABLEAU DE STATISTIQUES : 2 fr.

Ce prix est réduit à un franc pour les abonnés à la grande édition du *Journal de Roubaix* et au *Bulletin des Laines*.

Le tableau collé sur toile coûte 1 fr. 50 en plus

TOURCOING

L'enquête économique. — La Chambre de commerce de Tourcoing a étudié avec beaucoup de soin les questions si importantes présentées par le conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

Nous reproduisons ci-dessous les réponses proposées par la Commission spéciale, composée de MM. Ch. Jonglez, D. Leurent, P. Desurmont, L. Bernard, Scalabre-Delcour, Jean Desurmont.

1° Quelle est la situation présente de chacune des branches d'industrie et de commerce de votre circonscription ?

Quelles sont les causes générales de cette situation ?

Quelle est la part d'influence sur la production, la consommation intérieure et le commerce avec l'étranger qu'il convient d'assigner au régime économique inauguré en 1860 ?

Le commerce principal de Tourcoing est le commerce de la laine. A une certaine époque, ce commerce était arrivé à alimenter une partie du continent. Aujourd'hui, par suite de la création de peignages et de filatures à l'étranger, les exportations diminuent tous les jours. Néanmoins, depuis les dix dernières années, il a pu se soutenir, mais grâce aux efforts considérables qui ont été faits pour fonder des comptoirs en Australie, à la Plata, en Algérie, etc., en un mot, dans tous les centres de production de la matière première, et ce, à l'effet de supprimer les intermédiaires et d'y acheter la laine dans les meilleures conditions possibles.

La fabrication des tapis et la préparation des laines filées pour bonneterie sont deux branches importantes de l'industrie tourquennoise. En vue de l'Exposition universelle de 1889, la fabrication des tapis a pu parcourir deux années prospères. Il n'en est, malheureusement, pas de même pour la bonneterie qui, depuis quatre ou cinq ans, traverse une crise très intense dont on n'entrevoit pas la fin.

L'une des plus importantes industries de Tourcoing, comme il vient d'être dit, est la filature de la laine. Quant à la filature du coton, le régime de 1860 lui a fait un tort considérable et la filature du lin a vu son importance diminuer de plus de moitié. (*)

Si l'industrie de la laine (filature et fabrique) a été en général, satisfaisante, ce serait une erreur d'attribuer cette prospérité aux traités de 1860. Le renouvellement de ces traités serait funeste, car l'industrie se développe rapidement partout, grace aux principes protecteurs appliqués en Allemagne, en Russie, en Italie, aux Etats-Unis, etc., tous pays au la main-d'œuvre, les impôts et les transports sont beaucoup moins élevés qu'en France.

2° Dans quels pays s'exportent vos produits ? Exportez-vous directement ou par l'intermédiaire de commissionnaires français ou étrangers ?

De quels pays s'importent les produits similaires ?

Quelles sont les causes de cette importation ?

Quelle est l'importance de vos exportations et dans quelle proportion entrent-elles dans votre production totale ?

Quelle est l'importance de l'exportation des produits similaires étrangers ?

Quelles variations ces exportations et ces importations ont-elles subies depuis l'inauguration du régime économique actuel ?

Quelles sont les causes de ces variations ?

Nos produits lainiers s'exportent dans toute l'Europe et dans les deux Amériques. Nos exportations se font directement et beaucoup indirectement.

Les Etats-Unis d'Amérique étaient, autrefois, le

(*) On comptait, autrefois, 138 filatures, il n'en existe plus, aujourd'hui, que 63.

FEUILLETON DU 11 MARS 1890. — N° 2

LE PETIT GOSSE

Par WILLIAM BUSNACH

I

L'hôtel du Dauphiné

— Ah ! alors, elle était vêtue de bleu, insista le commissaire, heureux d'accrocher enfin un détail précis.

— Attendez, répliqua le garçon. Etait-elle véritablement en bleu ?... Je n'oserais l'affirmer positivement. Je ne suis guère fort sur ces satanées couleurs. Il y a des verts qui paraissent bleus. Peut-être bien qu'elle était en vert !

— Etait-elle jeune ou vieille ?

— Entre les deux, Peut-être vingt-cinq ans, peut-être quarante ! je ne puis préciser. J'ai remarqué seulement qu'elle avait un léger accent !

— Quel accent ?

— L'accent du Midi.

C'est une indication, mais bien vague. Il y en a tant, des gens du Midi, qui arrivent tous les jours par le chemin de fer !

Et le digne M. Grosbois se mit à réfléchir un instant, paraissant fort perplexe... Il se décida enfin à adresser à Baptiste une dernière question :

— La voix de cette femme, que décelait-elle ? du trouble ? de la peur ? ou simplement de l'émotion ?

— Je n'y ai point pris garde ! Attendez que je me rappelle... Oui il me semble en effet qu'elle était. . qu'elle était... drôle, sa voix!

Décidément, il était à peu près impossible à Baptiste de mettre la moindre netteté dans ses réponses. Aussi. le commissaire, après l'avoir congédié avec un haussement d'épaules significatif, s'adressa-t-il à Mme Montétour.

— Cette femme n'a rien laissé dans la chambre? Point de paquet, rien ?

— Non, Monsieur.

— Tant pis ! Nous n'avons plus, pour nous guider, que le linge et les vêtements de l'enfant. Je doute que cela nous amène à établir son identité.

Puis, se dirigeant vers le bébé toujours assoupi, le commissaire l'examina longuement.

— Ah ! ah ! fit-il en relevant la tête, le gars ne me parait guère un enfant du commun ! Les attaches sont d'une finesse remarquable. Quant à ses mains, elles sont d'une forme irréprochable. C'est évidemment un fils de bonne maison.

Il s'arrêta une seconde pour jouir de l'étonnement admiratif des deux femmes, ébahies de sa perspicacité. Puis, reprenant son enquête, il continua, s'adressant à Mme Mondétour.

— Est-ce de ces vêtements-ci qu'il était couvert ?

— Non, Monsieur. Ça, c'est des affaires à Pauline que je lui ai mises, après l'avoir changé. Quant à celles qu'il avait sur lui...

— Je vais vous les chercher, dit la servante, sortant du bureau.

Presque immédiatement, elle rapporta les brassières, le bonnet, la chemise et la robe qui constituaient la garde-robe du petit abandonné.

Garnies de fines dentelles, de gracieuses broderies, les mignonnes affaires de l'enfant, qui semblaient presque neuves, révélaient que leur propriétaire devait appartenir à une famille aisée, ainsi que l'avait supposé le digne commissaire.

— Diable ! conclut-il après les avoir examinées, ceci m'a tout l'air d'une affaire criminelle. Je crois fermement que nous nous trouvons en présence d'un rapt !

— Un rapt ? questionnèrent en même temps Octavie et Mme Mondétour.

— C'est-à-dire d'un enlèvement d'enfant ! Le devoir de la justice est de continuer l'enquête... J'espère pouvoir la mener à bien et rendre un jour cet enfant à sa famille !

— Mais, jusque-là ? questionna Mme Mondétour.

— Je vais le faire placer, ainsi que mon devoir me l'ordonne, dans la maison des Enfants-Assistés. A moins que...

— A moins que ? fit Mme Mondétour.

— Eh bien ! A moins que vous ne me demandiez de le garder. Je pourrais peut-être vous y autoriser provisoirement, jusqu'à ce qu'on vous le confie tout à fait, si la mère ne vient pas le réclamer.

— Ce gentil chérubin ? dit Mme Mondétour.

Et elle regarda Octavie.

— Madame, fit sévèrement celle-ci, il faut être raisonnable. Nous pouvons le dire devant M. le Commissaire : la maison ne marche pas trop bien. L'année dernière, c'est à peine si nous avons pu joindre les deux bouts, et cette année s'annonce plus mal encore. Vous êtes veuve. Nous avons déjà deux mioches : Liline que voilà, et Victor qui ne fait que d'entrer à la *Mutuelle*. Ce serait une folie que de nous empêtrer d'un troisième enfant !

Et se tournant vers M. Grosbois :

— N'est-ce pas que j'ai raison, Monsieur le Commissaire, ajouta-t-elle.

— La sagesse parle par votre bouche, répondit le magistrat. Aussi vais-je immédiatement faire porter le petit aux Enfants-Trouvés.

— Aux Enfants-Trouvés ! Pauvre chéri ! s'écria la mère de Liline.

— Ne vous effrayez pas ! Il y sera très bien soigné... J'ordonnerai de l'inscrire sous le nom de... Au fait, quel est le saint que l'on fête aujourd'hui ?

— Saint Gilbert, répondit Mme Mondétour après avoir consulté de l'œil l'almanach accroché à la muraille, près de son bureau...

— Gilbert. Il n'est pas vilain, ce nom-là. Le petit a de la chance !

Puis, s'adressant à son secrétaire :

— Emportez M. Gilbert, fit-il.

Le *chien* du commissaire obéit. Mme Mondétour se jetant alors sur l'enfant, l'embrassa pendant une bonne minute, et comme il lui passait les bras autour du cou :

— Oui, mon bébé... J'irai te voir là-bas, lui dit-elle, comme s'il avait pu la comprendre.

Et elle le remit entre les bras du *chien* qui s'éloigna. Quelques minutes ensuite, le commissaire de police quittait à son tour le bureau de l'*Hôtel du Dauphiné* pendant que l'hôtesse disait à Octavie :

— Tu as eu raison de m'empêcher de le garder, bien sûr !... Mais moi... j'ai peut-être eu tort de t'écouter ! Pauvre petit Gilbert ! Avec nous... je sais qu'il n'aurait pas été bien riche... mais il aurait été aimé, du moins ! Tandis que là-bas...

— Ne vous inquiétez donc pas, Madame Il a l'air si gentil que tout le monde le câlinera, l'aimera !

— Espérons-le... Mais c'est égal ! jamais je n'ai tant regretté de ne pas être riche !

Et la brave femme étouffa un soupir !

II

Deux ans après ce que nous venons de raconter, dans cette grande maison du boulevard d'Enfer devant laquelle les mères ne passent qu'avec un serrement de cœur, dans cette lugubre demeure qui participe, par son aspect, de la caserne et de l'hôpital, Gilbert grandissait à vue d'œil.

— Comme la mauvaise herbe ! ne manquait pas de préciser sœur Perpétue, une grande fille sèche, osseuse et jaune, chargée de la nourricerie en chef, malgré son peu de tendresse apparente pour la marmaille.

En revanche, d'ailleurs, elle possédait toutes les qualités de l'emploi. Propre méticuleusement, hollandaisement (s'il nous est permis de créer cet adverbe), exacte comme un chronomètre, infatigable comme une machine anglaise, sœur Perpétue ne trouvait que rarement, il faut l'avouer, un gentil zézaiement ou une chatouille agaçante pour amuser et flatter les marmots placés sous ses ordres, mais elle surveillait scrupuleusement les langes, inspectait avec soin les brassières et vérifiait avec une sévérité inflexible le lessivage des biberons, ainsi que la qualité du lait.

Debout à toute heure, sœur Perpétue arpentait les dortoirs, imprimant aux bercelonnettes ce bercement avec lequel on endort les bébés, tarabustant les nourrices paresseuses ou rajustant les couvertures soulevées.

Gilbert âgé alors de près de trois ans, était devenu l'objet des préoccupations de sœur Perpétue, car l'expression « sage comme une image » ne pouvait guère lui être appliquée. C'était déjà un vrai petit diable. Mais à la plus légère incartade de sa part, le doigt maigre de la sœur se dressait devant son nez busqué, ses yeux gris roulaient furieusement derrière ses besicles rondes et on l'entendait grommeler :

— Quand tu seras plus grand, toi... tu feras connaissance avec mon martinet !

Disons tout de suite que, malgré les recherches fort actives de M. Grosbois, aucune trace n'avait pû être découverte de la femme inconnue qui avait abandonné l'enfant à l'*Hôtel du Dauphiné*. Les jours s'écoulèrent et l'affaire fut «classée», comme on dit à la préfecture de police. Mme Mondétour avait inventé vingt romans plus invraisemblables les uns que les autres. au sujet de cet abandon volontaire ou forcé. C'était le sujet de toutes ses conversations. A force de parler de lui, elle avait fini par s'attacher sérieusement à ce petit être qu'elle avait si fort regretté de ne pouvoir donner pour frère d'adoption à Mlle Liline.

WILLIAM BUSNACH.

(*A suivre.*)